



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2018  
ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2018 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Madame le maire Paola Hawa;
- Madame la conseillère Dana Chevalier;
- Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau et Denis Gignac;

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

Le trésorier, Monsieur Michael Finnerty.

Messieurs les conseillers Tom Broad et Yvan Labelle sont absents de la présente séance.

Madame le maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Catherine Adam, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>01-022-18</b>	<b>Ouverture de la séance</b>
------------------	-------------------------------

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Denis Gignac

D'ouvrir la séance extraordinaire du 30 janvier 2018. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

<b>01-023-18      Ordre du jour</b>
-------------------------------------

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

- 01-022-18      Ouverture de la séance
- 01-023-18      Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour**

**3. Finances**

- 01-024-18      Adoption du budget pour l'année 2018

**4. Dépôt de documents**

**5. Levée de la séance**

- 01-025-18      Levée de la séance extraordinaire

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Il y a 9 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 20 h 03 se résument comme suit :

<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>	
1 <sup>er</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détail du solde dû à l'agglomération de Montréal : pourquoi paye-t-on la TECQ et la FCCQ à l'agglomération; est-ce que ce solde comprend les bris d'aqueduc?</li> <li>• Le vote des villes liées à l'agglomération représente quel pourcentage?</li> <li>• D'où vient le montant libellé à la page 7, 3<sup>e</sup> rectangle, de la présentation du 24 janvier 2018? Pourquoi paye-t-on ce montant à l'agglomération?</li> <li>• Demande un microphone par personne à la séance du conseil;</li> <li>• Pourquoi le montant payable à l'agglomération ne comprend pas le solde dû pour l'eau? Pourquoi ces montants sont distincts dans la présentation du 24 janvier 2018?</li> <li>• Dans le calcul du budget, on parle bien d'approximativement 8 millions en quote-part à l'agglomération et ceci comprend-il un montant exigible pour le centre-ville?</li> <li>• Dans le budget présenté, il y a une provision de 10 000 \$ pour d'éventuelles inondations lorsqu'on sait que les dépenses réelles de 2017 ont été de l'ordre de 150 000\$; considère que la provision est insuffisante; où allez-vous puiser l'argent advenant une inondation printanière similaire à celle de l'année dernière?</li> </ul>

<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>	
2 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour sur la page 11 de la présentation du 24 janvier 2018 : 43 % d'augmentation du budget, hausse de taxes pour les citoyens et il y a une augmentation dans la rémunération des élus : vous pensez-vous augmenter de combien? Est-ce que votre augmentation de salaire sera au-delà du pourcentage d'augmentation du coût de la vie? Quand allez-vous procéder à cette augmentation?</li> <li>• Sous la section « Patrouille municipale » : programme de chats errants; demande des explications sur ce programme?</li> </ul>
3 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour sur le sujet des chats errants soulevé par la personne précédente : suggère une sensibilisation auprès des citoyens et un règlement imposant une licence pour les chats.</li> <li>• Retour sur la présentation du budget du 24 janvier 2018 : demande si les citoyens pourraient avoir accès au document de présentation avant ladite présentation afin que les citoyens aient le temps utile de préparer leurs questions.</li> <li>• Demande des explications de l'augmentation prévue de 50 000\$ pour l'émission de constats d'infraction; soulève que d'augmenter l'émission de contravention est contraire aux efforts déployés pour le <i>branding</i> de la Ville.</li> </ul>
4 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A-t-on une marge d'approximativement 250 000\$ dans le budget puisque la Ville obtient une baisse de 740 000\$ du solde de la quote-part et que le budget 2018 totalise des revenus moindres de 500 000\$ ayant ainsi une affectation moindre de 500 000\$ (pour équilibrer le budget); pourquoi alors une augmentation de 2% de taxes? Quel est l'impact du transfert de l'hôpital sur la réserve appropriée?</li> <li>• Pourquoi une augmentation de 150 000\$ sur le budget de déneigement? Les citoyens n'auront pas un retour de taxes si ce montant n'est pas utilisé en entier, n'est-ce pas là un montant trop élevé? Ce montant représente la moitié de l'augmentation de taxes des citoyens.</li> <li>• Malgré une baisse des revenus de 500 000\$, le budget reflète une augmentation des salaires pour des postes employés à temps plein et plus d'une augmentation du salaire des élus; demande une consultation citoyenne sur l'augmentation du salaire des élus, explication de la démarche retenue pour évaluer l'augmentation des salaires.</li> </ul>

### 3. FINANCES

#### **01-024-18 Adoption du budget pour l'année 2018**

ATTENDU QUE l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter le budget pour l'année 2018, où sont présentés des revenus et affectations de 17 938 917 \$ et des dépenses totalisant 17 938 917 \$, dont copie est jointe en annexe «A».

De publier un document explicatif du budget au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans le journal «Cités Nouvelles» pour un montant maximal de 1 500 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général, provenant du budget 2018.

De transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, le budget pour l'année 2018 adopté.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du budget 2018, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

#### 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

**01-025-18 Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Denis Gignac

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Catherine Adam  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12080*